



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente des institutions

Le mercredi 4 octobre 2017 — Vol. 44 N° 220

Consultations particulières sur le projet de loi n° 139 — Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des institutions

Le mercredi 4 octobre 2017 — Vol. 44 N° 220

Table des matières

Remarques préliminaires	1
Mme Christine St-Pierre	1
M. Stéphane Bergeron	2
M. Benoit Charette	3
Auditions	3
Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)	3

Autres intervenants

M. Richard Merlini, président suppléant

Mme Karine Vallières

* M. Alexandre Soulières, RCJEQ

* M. Rudy Humbert, idem

* Témoins interrogés par les membres de la commission

Le mercredi 4 octobre 2017 — Vol. 44 N° 220

**Consultations particulières sur le projet de loi n° 139 — Loi regroupant
l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse,
l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et
l'Office Québec-Monde pour la jeunesse**

(Quinze heures trente-six minutes)

Le Président (M. Merlini) : À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Vous n'avez pas à ajuster vos télévisions, on n'est pas à la Commission de la santé et des services sociaux, on est à la Commission des institutions. Ne riez pas tous en même temps.

Ayant constaté le quorum, je déclare donc la séance de la Commission des institutions ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle Louis-Joseph-Papineau de bien vouloir éteindre toute sonnerie et tout avertisseur de leurs appareils électroniques.

La Commission des institutions est réunie afin de procéder aux consultations particulières et aux auditions publiques du projet de loi n° 139, Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements cet après-midi?

La Secrétaire : Oui, M. le Président. Mme Melançon (Verdun) est remplacée par Mme Vallières (Richmond) et Mme Roy (Montarville) est remplacée par M. Charette (Deux-Montagnes).

Le Président (M. Merlini) : Merci beaucoup, Mme la secrétaire. Cet après-midi, nous entendrons l'organisme suivant : le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec.

Remarques préliminaires

Nous débutons d'abord avec des remarques préliminaires. J'invite d'abord Mme la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et députée de l'Acadie à faire ses remarques préliminaires pour une durée de six minutes. À vous la parole, Mme la ministre, et bienvenue à la Commission des institutions.

Mme Christine St-Pierre

Mme St-Pierre : Merci, M. le Président. Alors, je vous donne la tâche de garder le chrono. Merci de nous accueillir, merci également à nos invités d'être ici. Nous sommes accompagnés de M. Michel Robitaille, qui est directeur général de LOJIQ, Les Offices québécois jeunesse internationaux. Je dis toujours l'acronyme, mais j'ai toujours un peu de difficultés à dire le grand titre au complet, mais il est bien connu, c'est un diplomate de carrière. Je suis accompagnée de Mme la députée de Richmond, M. le député de Vimont, Mme la députée de Crémazie et M. le député d'Ungava.

Alors, j'aimerais commencer, évidemment, en saluant aussi mes collègues de l'opposition officielle, de la deuxième opposition, mes collègues du côté ministériel, bien entendu, les représentants du Réseau carrefours jeunesse-emploi du Québec, qui nous feront part de leurs commentaires sur le projet de loi n° 139, Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, et c'est un plaisir, évidemment, d'amorcer cet après-midi une nouvelle étape concernant ce projet de loi.

J'ai le plaisir de présenter aujourd'hui le projet de loi n° 139, et cette loi fait en sorte qu'on va étendre davantage l'offre de stages pour les jeunes du Québec. La jeunesse est une priorité de ce gouvernement. Ainsi, en mars 2016, nous avons dévoilé la politique jeunesse de la... la Politique québécoise de la jeunesse jusqu'à 2030 dans le but d'assister les jeunes dans leur recherche d'une plus grande autonomie, et c'est ma collègue la députée de Richmond qui a vraiment bien piloté ce projet. Nous avons aussi consacré des moyens conséquents à sa mise en oeuvre.

Les jeunes occupent également une place centrale dans la politique internationale du Québec que j'ai dévoilée en avril dernier. La priorité accordée à la mobilité reconnaît les aspirations des jeunes qui souhaitent étudier à l'étranger ou y acquérir une expérience de travail pour enrichir leur parcours et parfaire leur développement.

Les Offices jeunesse internationaux du Québec sont bien connus et, depuis 2007, ils sont sous la bannière de LOJIQ. Ensemble, Les Offices jeunesse internationaux du Québec jouent un rôle de catalyseur auprès de la jeunesse québécoise. Ils reçoivent près de 10 000 demandes de soutien chaque année. Suivant un processus de sélection et en fonction des budgets disponibles, les offices acceptent près d'une demande sur deux. En 2016-2017, les offices ont ainsi permis à plus de 4 000 jeunes du Québec de réaliser plus de 1 300 projets sur cinq continents. Le rôle des offices jeunesse dans l'animation de l'action jeunesse au Québec n'est rien de moins qu'indispensable. Je suis moi-même une ancienne stagiaire des offices franco-québécois pour la jeunesse. Pour 98 % des jeunes concernés, l'aide financière apportée par l'un des offices a constitué un élément essentiel à la réalisation de leurs projets.

• (15 h 40) •

M. le Président, dans son essence, le projet de loi n° 139 vise à atteindre les objectifs suivants : regrouper l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse en un seul organisme, l'OQMJ, tout en maintenant la structure de l'Office franco-québécois pour la jeunesse; simplifier la gouvernance des Offices jeunesse internationaux du Québec et rendre le conseil d'administration de l'organisme fusionné encore plus représentatif des parties prenantes de l'action jeunesse au Québec; confirmer l'élargissement des responsabilités des offices jeunesse pour leur confier le mandat de stage au Québec et à l'intérieur du Canada.

J'aborderai ces composantes du projet de loi tour à tour. Le regroupement des offices jeunesse, il s'agit du coeur de la réforme opérée par le projet de loi. Afin de profiter de la notoriété de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, qui assure déjà un certain nombre des responsabilités pour l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, ces trois offices seraient dorénavant regroupés au sein de l'OQMJ. Cette nouvelle entité aurait alors la responsabilité des territoires couverts par les offices Québec Wallonie Bruxelles et les offices... aussi l'Office, également, Québec-Amériques pour la jeunesse.

L'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse est un organisme binational, comme je l'ai mentionné, constitué par le Québec et ses partenaires de la Communauté française de Belgique. Depuis quelques années, nos partenaires ont confié les responsabilités auparavant dévolues à la section Wallonie-Bruxelles à leur bureau international pour la jeunesse, le BIJ. Le BIJ est chargé de gérer différents programmes internationaux destinés aux jeunes de 18 à 35 ans qui résident en Wallonie ou à Bruxelles, incluant un programme de coopération avec le Québec. Dans cet esprit, j'ai signé en février 2016 un énoncé de principe avec le ministre président de la Communauté française de Belgique, confirmant notre volonté de transférer la mission de la section québécoise de l'office à un organisme québécois à déterminer. Cet organisme, c'est l'OQMJ, dont le mandat couvrirait dorénavant la mobilité entre les jeunes du Québec et ceux de Wallonie et de Bruxelles.

L'Office Québec-Amériques pour la jeunesse est un organisme constitué en vertu d'une loi québécoise. Son regroupement avec l'Office Québec-Monde pour la jeunesse n'aurait pas d'impact négatif sur les relations qu'entretient le gouvernement du Québec avec ses partenaires des Amériques, puisque le mandat de l'OQMJ couvrirait également la mobilité entre les jeunes du Québec et ceux des Amériques.

Le Président (M. Merlini) : Une minute, Mme la ministre.

Mme St-Pierre : Oh! il me reste juste une minute. Alors, c'est la modernisation, évidemment, de la gouvernance, la structure de gouvernance actuelle des offices jeunesse internationaux n'est pas optimale, chaque organisme comptant un conseil d'administration distinct. Donc, la table ministérielle sur l'action internationale du Québec avait d'ailleurs signalé, dans ses travaux, que la réduction des chevauchements sur le plan de la gouvernance rehausserait l'efficacité de la jeunesse. Donc, on recherche également plus de parité hommes-femmes, des personnes âgées de 35 ans ou moins et celles qui sont âgées de plus de 35 ans au moment de leur nomination pour ce qui est du conseil d'administration, les personnes provenant d'un ministère ou d'un organisme de gouvernement et celles ne provenant pas d'un tel ministère ou organisme. Donc, les nominations devraient aussi tendre vers une représentativité des régions. Enfin, le mandat des administrateurs, y compris celui du président du conseil, serait renouvelable une seule fois.

Donc, j'aurais bien d'autres choses à vous dire, mais je pourrai continuer peut-être lorsqu'on sera dans les échanges avec nos amis des carrefours jeunesse.

Le Président (M. Merlini) : Merci beaucoup, Mme la ministre. J'invite maintenant le porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, de francophonie et de francophonie d'Amérique et le député de Verchères à faire ses remarques préliminaires pour un maximum de 3 min 30 s. À vous la parole.

M. Stéphane Bergeron

M. Bergeron : Merci, M. le Président. Dans un premier temps, je veux saluer tous les collègues du parti ministériel, de la deuxième opposition, M. le Président, Mme la ministre, membres de la fonction publique québécoise, M. Robitaille. Merci d'ailleurs, M. Robitaille, d'avoir présidé à l'organisation de notre séance d'information pour nous expliquer les tenants et les aboutissants de ce projet de loi, que je vois essentiellement comme une modification de nature fonctionnelle et structurelle, quoiqu'il y a quelques petits trucs qui nous, nous embêtaient.

D'abord, vous vous souvenez que je vous avais posé une question concernant l'Office Québec Wallonie Bruxelles, notre préoccupation étant que nous ne souhaitions pas froisser nos amis de Wallonie-Bruxelles en fusionnant cet office avec les autres. Vous nous avez rassurés en disant que c'était presque à leur suggestion que cette chose... que cette fusion intervenait. On a même suggéré éventuellement d'entendre le représentant de Wallonie-Bruxelles dans le cadre de ce projet de loi là, malheureusement ça n'aura pas été possible, alors on se fie à votre parole là-dessus.

Il y a un autre aspect, par exemple, qui nous a étonnés positivement et négativement, positivement dans cette idée de permettre aux jeunes Québécois d'aller voir ailleurs au Québec, de découvrir ce grand territoire très diversifié qu'est le Québec, et également d'aller voir ailleurs au Canada. Ça, j'ai trouvé ça... Bon, évidemment, on est toujours très heureux à ce que... Il y a certainement plein de choses... Pour avoir moi-même traversé le Canada de long en large, il y a des choses à découvrir, des gens à découvrir au Canada, mais j'ai comme l'impression qu'on essaie de se substituer ici à Katimavik, qui est un organisme ou qui était un organisme fédéral qui permettait ce genre de chose. Or, peut-être est-ce que c'est davantage du mandat du gouvernement fédéral d'assurer cette mobilité de la jeunesse à l'intérieur de ses frontières,

et j'ai quelques réserves à l'égard du fait que nous voulions nous substituer à ce que le gouvernement fédéral a ou bien abandonné ou bien largement banalisé au fil du temps.

Le Président (M. Merlini) : Une minute, M. le député.

M. Bergeron : Oui, absolument. Mais, avant de se préoccuper de nos propres points de vue sur le projet de loi, ce qui m'importait, M. le Président, c'était d'entendre le point de vue de celles et ceux qui au premier chef sont concernés : les jeunes. Nous avons donc proposé une liste d'intervenants potentiels, et, de cette liste d'intervenants potentiels, vous le savez, M. le Président, plusieurs se sont d'abord montrés intéressés, et quelques-uns se sont désistés, à telle enseigne que nous n'avons plus que le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec, que je salue également et remercie de leur présence.

Alors, devons-nous comprendre que, pour les autres, qui ne dit mot consent? C'est peut-être une indication qu'il faut essayer de déduire de leur absence, mais on va donc écouter avec grande attention ce que les gens du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec auront à nous dire sur ce projet de loi, parce qu'ils seront pour ainsi dire notre seul éclairage extérieur sur ledit projet de loi. Et je veux assurer la ministre et M. Robitaille de notre entière collaboration, et je n'en attends pas moins de leur part. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Merlini) : Merci à vous, M. le député. J'invite maintenant le porte-parole du deuxième groupe d'opposition et député de Deux-Montagnes à faire ses remarques préliminaires pour un maximum de 2 min 30 s. À vous la parole.

M. Benoit Charette

M. Charette : Merci, M. le Président. À mon tour de vous saluer, de saluer la ministre, les gens qui l'accompagnent cet après-midi, les députés gouvernementaux, mon collègue de l'opposition officielle, naturellement mon collègue et ami de la recherche. Et nous aurons le plaisir dans quelques instants d'entendre un beau réseau, un de nos beaux réseaux au Québec, soit celui des carrefours jeunesse-emploi.

Sinon, très, très brièvement, je comprends de ce projet de loi qu'il s'agit d'un projet de loi, d'une loi ultimement, qui servira à faciliter le regroupement, oui, d'organismes, qui font de belles choses. Moi, je n'ai pas eu le plaisir comme la ministre de vivre ces stages-là, mais j'ai eu le plaisir de côtoyer beaucoup de jeunes, par contre, qui en ont bénéficié et qui, même des années après avoir vécu leur expérience, la présente, cette expérience-là, comme une des belles occasions, une des belles opportunités que la vie leur a offertes. Donc, si à travers ce projet de loi on peut en faciliter l'opérationnalisation, si on peut rendre l'instance encore plus efficace, naturellement que nous allons l'appuyer. Et, à travers l'étude article par article qui va suivre, on peut le deviner, dans les prochains jours et les prochaines semaines, on aura l'occasion d'exprimer peut-être certains questionnements, mais, pour le moment, se limiter à dire, là, que l'on sera tout à fait collaboratifs dans l'étude du projet de loi en question.

• (15 h 50)

Le Président (M. Merlini) : Merci beaucoup, M. le député de Deux-Montagnes.

Auditions

Nous allons maintenant débiter l'audition en tant que telle. Je souhaite donc la bienvenue aux représentants du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec. Je vous rappelle que vous disposez de 10 minutes pour votre exposé. Puis nous procéderons à la période d'échange avec les membres de la commission. Je vous invite donc à vous présenter et ainsi commencer votre exposé. À vous la parole.

Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)

M. Soulières (Alexandre) : Alors, bonjour, M. le Président, Mme la ministre, Mmes et MM. les députés.

Joanie est issue d'un milieu familial difficile. Elle est devenue itinérante et elle n'avait rien à perdre. Elle n'avait tout simplement rien. Elle a participé au projet Eldorado du Carrefour jeunesse-emploi de Shawinigan. Je reprends son témoignage : «J'ai commencé Eldorado sans avoir d'objectif précis en tête. Je me suis bien vite rendu compte que c'était l'un des plus beaux cadeaux que je m'étais offerts depuis longtemps. Je constate aujourd'hui que le CJE m'a permis d'effectuer une démarche concrète de transformation sociale et qui est assurément devenue un succès de ma vie. Ce fut pour moi le point central qui m'a permis de devenir celle que je suis présentement.» Huit ans après avoir participé à Eldorado, Joanie est diplômée et directrice générale adjointe d'un centre pour les personnes itinérantes. Comme elle nous l'a dit : «Aider mon prochain, c'est la raison d'être pour laquelle je suis ici.»

Je me fais également le porte-voix de Meagan, itinérante, toxicomane, sans ressources et participante au projet de réinsertion socioprofessionnelle Adelante du CJE de Sherbrooke. Il s'agit d'un projet qui s'articule autour d'un voyage humanitaire d'une durée de trois semaines au Costa Rica. Voici ses mots : «Après deux mois d'ateliers, d'activités de financement, de cours d'espagnol, une désintoxication, des rires, des colères, des confrontations et des moments de complicité, j'ai quitté le Québec pour aller vivre une immersion complète au Costa Rica. J'ai appris à gérer des émotions en me rappelant mon enfance en centre jeunesse, des conflits de groupe, des conflits de valeurs. J'ai fait la cueillette du grain de café et de la canne à sucre. J'ai appris à me connaître et me reconnaître.» Cinq ans plus tard, le

quotidien de Meagan a bien changé : «La jeune marginalisée que j'étais est parvenue à faire confiance, à essayer, à croire, à persévérer, à se connaître, à pardonner, à travailler, à terminer des études, à exercer un métier que j'aime, qui me permet tous les jours de faire naître des lueurs d'espoir dans les pupilles des gens qui, comme moi, n'y croyaient pas.»

Ces deux témoignages inspirants sont le fruit du travail quotidien des carrefours jeunesse-emploi partout au Québec. Nous sommes le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec. Nous représentons plus de 80 carrefours jeunesse-emploi, présents dans toutes les régions du Québec, qui accompagnent près de 60 000 jeunes chaque année.

Je suis Alexandre Soulières, le directeur général du réseau. Je suis accompagné de mon collègue Rudy Humbert, et puis je me permettrai de saluer son excellent travail dans le cadre de l'audition aujourd'hui.

La mobilité occupe une place prépondérante dans l'insertion socioéconomique des jeunes. Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec est donc fier de participer à la consultation sur le projet de loi n° 139 et de vous présenter ses recommandations.

Depuis 20 ans auprès des jeunes du Québec, les carrefours jeunesse-emploi sont des organismes issus de leurs milieux et constituent un vecteur d'innovation sociale. Ils travaillent de concert avec leurs nombreux partenaires et leurs communautés. Ensemble, nous contribuons à construire un filet de sécurité autour des jeunes et permettons à chacun d'atteindre son plein potentiel.

L'OCDE affirme que les carrefours jeunesse-emploi sont bien organisés et offrent divers programmes pour aider les jeunes. Ils occupent également une place de choix pour aider les employeurs locaux et à encourager les décrocheurs sans titre de compétence à terminer leurs études. La reconnaissance de l'action spécifique des CJE par l'OCDE témoigne du sérieux et de la crédibilité des services offerts par les CJE aux jeunes du Québec qui, par leurs actions et leurs projets, misent sur la diversité, la mixité et la complémentarité.

Aucun jeune n'est laissé de côté, et chaque projet s'adapte à la réalité de chacun d'eux. C'est pourquoi le RCJEQ recommande notamment que l'adoption du projet de loi n° 139 permette à LOJIQ de s'adosser aux CJE afin de rejoindre des jeunes traditionnellement éloignés de l'engagement citoyen et de la mobilité. Nous sommes également convaincus que l'adoption de la loi n° 139 favoriserait le développement des régions en ancrant dans une perspective de développement local les projets de mobilité et bénéficierait ainsi de l'appui des milieux.

Les CJE travaillent en complémentarité avec leurs partenaires sur le terrain. Les CJE agissent en véritables acteurs d'innovation sociale. L'ensemble de ces éléments font des CJE une ressource véritablement ancrée dans leurs communautés. Le Québec dispose de 110 organisations locales incontournables dédiées 100 % jeunesse, les CJE. Le RCJEQ et LOJIQ sont des partenaires de longue date. Conjointement, nos deux organisations ont mené de nombreux projets structurants pour les jeunes, conjuguant l'expertise en insertion socioéconomique des CJE et l'expertise en mobilité de LOJIQ.

Nous avons récemment signé avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse et l'Union nationale des missions locales une importante convention de partenariat afin de favoriser la mobilité internationale des jeunes Français et Québécois en insertion sociale et professionnelle. L'ensemble des actions déjà existantes nous permet d'affirmer que le RCJEQ et les CJE sont des partenaires de choix en ce qui a trait au développement de projets, de développement de carrières, d'entrepreneuriat, de projets étudiants, de volontariat et d'insertion socioprofessionnelle. D'ici 2021, les jeunes occuperont jusqu'à 56 % des emplois à pourvoir. Il est démontré que 65 % des enfants qui rentrent à l'école primaire aujourd'hui finiront par exercer des métiers qui n'existent pas encore. Dans ce contexte, nous n'avons pas le luxe d'en exclure un seul.

L'OCDE précise également que les jeunes vivant en zone rurale ou isolée sont pénalisés par rapport à ceux des zones urbaines sur le plan de l'accès à l'information, des conseils qu'ils peuvent recevoir, des infrastructures à leur portée et des débouchés qui s'offrent à eux. Il est donc nécessaire de soutenir de façon importante la mobilité interrégionale des jeunes afin de promouvoir la participation sociale comme des leviers déterminants pour l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes. Il importe également de veiller à un accès universel pour tous les jeunes à la mobilité. Il importe également d'assurer une mixité sociale des participants afin de favoriser la cohésion sociale et la solidarité par les pairs.

L'avenir du Québec et des Québécois est entre les mains de notre jeunesse. Il est pressant d'agir afin de lever les multiples barrières à la mobilité des jeunes. Depuis plusieurs années, les CJE concrétisent déjà des projets à l'étranger avec des jeunes vivant des défis d'insertion socioprofessionnelle. Les transformations que vivent les jeunes après la participation à ces projets sont nombreuses au chapitre des bienfaits qu'ils apportent sur le plan du développement de la confiance en soi, de la construction de l'identité, de l'«empowerment» individuel, de la sociabilité, ainsi que sur le désir d'engagement.

Le RCJEQ croit que la loi n° 139 sera un levier puissant afin d'accroître la mobilité des jeunes, afin de permettre à chaque individu d'avoir la chance de choisir quel sera son destin professionnel, quel que soit son statut. Une société éveillée et innovante est une société où l'engagement collectif atteint un juste équilibre avec l'engagement individuel. À l'heure actuelle, il n'existe pas de définition juridique du statut du volontaire, et nous croyons que la mise en oeuvre de la loi n° 139 entraînerait une augmentation significative du nombre de participants à des projets de volontariat partout au Québec. Ainsi, afin d'avoir une définition claire, commune et d'accompagner le développement du volontariat au Québec, le RCJEQ recommande que le gouvernement définisse un statut juridique aux volontaires.

Il faut oser faire le pari de notre jeunesse en rassemblant les conditions optimales nécessaires à la réalisation de son plein potentiel. C'est pourquoi, par l'entremise de la loi n° 139, nous serions fiers de collaborer avec LOJIQ dans le déploiement de leurs activités sur les territoires du Québec et ainsi de multiplier les occasions pour les jeunes d'atteindre leur plein potentiel. Forts de leur implantation, les 110 CJE sauront appuyer LOJIQ, et leurs partenaires, dans ses démarches régionales, nationales, canadiennes et internationales.

Nous remercions les membres de cette commission pour l'attention accordée et l'opportunité qui nous a été offerte. Merci beaucoup.

Le Président (M. Merlini) : Merci beaucoup, M. Soulières, pour votre exposé. Nous allons tout de suite débiter les périodes d'échange avec les membres de la commission, en commençant par la partie gouvernementale. Mme la ministre, la parole est à vous.

• (16 heures) •

Mme St-Pierre : Merci beaucoup. Merci pour cette présentation et surtout les cas, les belles histoires, finalement, de vie. Et elles sont nombreuses. Parce que j'ai moi-même visité les carrefours jeunesse-emploi, il y en a un dans ma circonscription — en fait, c'est dans la circonscription voisine, la circonscription de Crémazie — et j'avais visité aussi celui de Charlesbourg, et j'avais rencontré des jeunes qui partaient faire un stage en Afrique, et effectivement on voyait qu'il y avait tout un changement qui s'était opéré chez ces jeunes-là. Parce qu'ils étaient à la veille de leur départ, on voyait qu'il y avait eu un cheminement. Ils sont très, très bien préparés. On ne les envoie pas là-bas sans savoir dans quoi ils vont s'embarquer. Et après ça j'ai revu des jeunes qui aussi étaient allés et qui reviennent avec une expérience de vie exceptionnelle, et ils voient aussi que ça leur donne un avenir ici. Ils voient plus clair dans ce qu'ils veulent faire dans la vie.

Et je pense que vous faites un travail extraordinaire dans bien d'autres domaines également qui entourent le travail... qui entourent l'aide aux jeunes, mais celui-là en particulier, pour ces jeunes qui sont vraiment au bout de leur... qui ont l'air au bout de leur rouleau puis ne le sont pas parce qu'il y a encore plein de ressources puis il y a des choses à faire.

Je voudrais vous poser la question sur le... Vous ouvrez une recommandation, la recommandation n° 9, sur ouvrir la mobilité aux personnes qui possèdent un statut de résident temporaire et ceux qui résident au Québec depuis moins d'un an afin de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et l'enrichissement mutuel. Pourquoi vous tenez à ce qu'on fasse cette distinction-là? J'ouvre une parenthèse avant que vous commenciez à répondre : Il faudrait évidemment avoir des discussions avec le ministère de l'Immigration. Quel est le but? Est-ce que vous avez vu des expériences où vous dites : Bien, ça serait intéressant de l'ouvrir aussi à ces jeunes-là?

M. Soulières (Alexandre) : Avec votre permission, j'aimerais peut-être passer la parole à mon collègue, qui pourrait répondre à votre question de façon beaucoup plus précise que moi. Donc, Rudy?

Mme St-Pierre : Ma collègue de Richmond va avoir des questions aussi. Alors, ne répondez pas pendant trop longtemps.

M. Humbert (Rudy) : Parfait. O.K., je vais faire efficace. Tout d'abord, merci, Alexandre, bonjour, tout le monde.

Oui, cette recommandation est là, car les carrefours travaillent beaucoup avec les nouveaux arrivants. Comme l'a souligné Alexandre, ils sont très implantés sur leurs territoires, et certains territoires... Sur le lieu d'arrivée, pour beaucoup de nouveaux arrivants, ils se présentent aux carrefours, et, sur ce type de projets sur lesquels on oeuvre, notamment ceux de volontariat, actuellement, dans les carrefours, ils sont ouverts aux nouveaux arrivants, car le critère n'existe pas. Et actuellement les critères, qui sont ceux du LOJIQ et qui... donc, c'est ça, on a à être âgé de 18 à 35 ans et notamment être citoyen canadien ou posséder la résidence permanente, priveraient ces jeunes-là de pouvoir profiter de cette opportunité soit d'aller vivre en région, de vivre une expérience en région, au Canada notamment.

Je vais prendre mon exemple personnel, si vous le permettez. Je travaille actuellement sur les dossiers du volontariat au réseau et je n'ai moi-même pas le statut de résident permanent. Donc, je suis implanté au Québec depuis presque deux ans maintenant. Enfin, j'y vis, j'y ai établi ma vie professionnelle, notamment. Et, malgré tout l'intérêt que je pourrais porter pour ce type de projet d'engagement citoyen, ma volonté de découvrir ce qui se passe ailleurs en région, je n'aurais pas cette possibilité-là.

Et, autre point que je voudrais souligner, le Québec a une politique d'immigration, dont le dernier plan a été dévoilé, qui prévoyait à peu près 50 000 arrivées par an, et nous estimons que, pour ces nouveaux arrivants, une expérience d'engagement citoyen est un levier formidable pour découvrir la culture québécoise, pour découvrir les Québécois eux-mêmes, mais également développer leur capacité d'agir, et s'implanter, et réussir leur installation au Québec.

Mme St-Pierre : Donc, ma collègue...

Le Président (M. Merlini) : Mme la députée de Richmond.

Mme Vallières : Merci beaucoup, M. le Président. Salutations à l'équipe de la présidence, la fonction publique, les collègues du gouvernement ainsi que des oppositions. Merci beaucoup de votre présence. Et salutations aux gens du carrefour jeunesse-emploi.

Avant, je voudrais tout simplement répondre quant à Katimavik, la préoccupation du collègue de l'opposition, pour vous dire que Katimavik est un partenaire de la Stratégie d'action jeunesse. Malgré l'arrêt du financement, pour le fédéral, dans la stratégie, ils sont toujours avec nous. Et c'est une offre supplémentaire, complémentaire à ce qui est présenté ici. Donc, on les retrouve comme partenaires aussi dans notre Stratégie d'action jeunesse, qui est un autre dossier que celui dont on discute aujourd'hui aussi, quant à Katimavik, là.

Dans la Politique québécoise de la jeunesse, justement, les carrefours sont aussi très présents comme partenaires de proximité avec la jeunesse. Merci de le faire, d'ailleurs. Et le projet de loi n° 139 amène de la simplification en ce qui a trait à la gouvernance, c'est ce qu'on démontre beaucoup dans ce qu'on vous présente, mais beaucoup plus de mobilité aussi, de programmes de volontariat, d'utilité collective. Je pense que c'est important qu'on le nomme. En utilité collective, ça peut apporter, selon moi, aussi beaucoup plus de facilité en ce qui a trait aux communications, quand on est sur le terrain, par rapport à cette offre qu'on a là.

Le réseau des carrefours, je fais un clin d'oeil, là, parce que vous voudriez toujours dire : O.K., parfait, il y a quelque chose de nouveau pour la jeunesse, on veut être un partenaire et on veut que ça soit chez nous que ça se passe. On vous remercie beaucoup, beaucoup de lever la main, d'ailleurs. Vous avez parlé d'Eldorado. Si les gens n'ont pas vu c'est quoi, ce projet, je les invite d'ailleurs à aller le voir sur le Web. La capsule vidéo est tout à fait extraordinaire, et on y voit à quel point ça change nos jeunes, et pas seulement les jeunes, mais les gens qui travaillent avec eux autres aussi, hein, dans l'élaboration du projet. C'est vraiment extraordinaire. Ça a un effet collatéral. Quand on parle de projet d'utilité collective, ça prend vraiment tout son sens.

Et donc il y a des projets comme celui-là à l'international aussi. Il y en a dans différents milieux. Comment, pour les carrefours, ça peut vous amener à travailler sur différents plans, ce projet de volontariat, cet élargissement de l'offre de stage aussi? Donc, au-delà du projet collectif comme Eldorado, quels sont les autres secteurs où ça vous permettrait de développer des projets aussi?

M. Soulières (Alexandre) : Merci beaucoup, Mme la députée. Bien, essentiellement, ça nous permet vraiment de... ça ouvre le champ des possibles. On l'a mentionné dans le mémoire qu'on a fait parvenir à la commission. Vraiment, dans le cadre des programmes qui pourront être élaborés si la loi est adoptée, ça va vraiment faire en sorte qu'on va pouvoir travailler en persévérance scolaire. On va pouvoir travailler en autonomie sociale et personnelle. Tout le volet entrepreneuriat également est très présent avec LOJIQ. Donc, ça, c'est vraiment des multiplicateurs de succès incroyables.

Vraiment, nous, dans le cadre du 20e anniversaire de fondation du réseau, on a mis sur pied des bourses. Donc, on a voulu retracer le parcours de certains jeunes qui sont passés dans les CJE, et on a fait la sélection, là, de l'appréciation de ces candidatures-là, et il y en a plus de la moitié qui étaient originaires de projets qu'ils avaient faits avec LOJIQ, l'OFQJ, l'OQWBJ, etc. Alors, tu sais, quand on parle qu'il y a des transformations durables qui s'opèrent chez ces jeunes-là, c'est très vrai, puis on a plusieurs données qui soutiennent ça, puis ça transforme des vies, littéralement. C'est vraiment... On peut penser peut-être que c'est des beaux mots, puis ça fait de la belle vente, là, mais ce n'est pas le cas du tout, c'est vraiment vrai. Moi, j'ai eu le bonheur de lire chacune de ces 626 candidatures là, puis, vraiment, les jeunes partaient de loin, puis ils ont réussi. Ils ont vécu des succès. Ils ont transformé leur vie grâce à cette expérience-là qui justement les aide à mieux les préparer. Puis, dans le contexte également du marché du travail qu'on a, bien, justement, on ne peut pas se permettre d'en échapper un seul.

Donc, ce qui est formidable et ce qui sera éventuellement formidable aussi avec l'adoption du projet de loi n° 139, c'est qu'on pourra travailler aussi sur l'aspect global des jeunes en mobilité que ce soit au Québec, ou au Canada, ou à l'international, parce qu'évidemment on parle beaucoup de l'international, mais il y a plusieurs choses qui peuvent se faire au niveau du Québec. On est déjà un petit peu un précurseur, les CJE. On a le CJE de Lotbinière, avec le carrefour jeunesse-emploi de Saint-Laurent, qui, à chaque année, font des échanges de jeunes. Des jeunes s'en vont travailler dans une entreprise à Lotbinière, puis il y a des jeunes de Lotbinière qui s'en vont à Saint-Laurent. Il y a tout un processus également d'apprentissage culturel qui se fait. Donc, on est un peu, en quelque sorte, en train, grâce à ces projets-là, de former un peu l'ouverture puis une certaine... à la diversité, à la tolérance aussi, qui sont des valeurs qui sont très chères aux carrefours jeunesse-emploi.

Et puis ça, bien, c'est un grand privilège, pour nous, de pouvoir être accompagnés par LOJIQ, parce que nous, bon, on n'est pas un spécialiste de la mobilité, on est un spécialiste de l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes. Donc, de pouvoir collaborer avec LOJIQ, qui, eux, justement, sont des spécialistes de la mobilité, bien, ça fait qu'on travaille ensemble pour justement faire en sorte que les jeunes puissent réussir leur projet de mobilité, mais également puissent réussir dans leurs projets de vie. Puis, au final, je pense que tous les gens qui sont ici, dans la salle, travaillent pour ça, c'est pour faire en sorte que les jeunes puissent réaliser leurs projets de vie puis qu'ils puissent ultimement contribuer à la société du Québec, dans laquelle on va évoluer, là, chacun, plus tard.

Le Président (M. Merlini) : Mme la députée de Richmond.

• (16 h 10) •

Mme Vallières : Merci. Vous parliez, M. Soulières, des régions dans tout ça. Si vous pouviez revenir davantage sur le fait... oui, à l'international, mais vraiment vous entendre sur l'importance, donc, aussi, pour les jeunes que vous côtoyez dans les CJE, de ce programme de mobilité qui s'ouvrirait davantage... interrégional et interprovincial aussi. Qu'est-ce que ça amène de plus?

Puis, sous-question à tout ça, puisque, dans le créneau carrefour, maintenant, on parle de volontariat et de bénévolat, comment on peut jumeler le travail fait dans le projet de loi actuellement et... Vous parlez d'ouvrir des champs de possibilités. Comment c'est aussi des opportunités pour le volontariat à l'intérieur même de nos propres régions et de bénévolat aussi pour nos organismes, chez nous?

M. Soulières (Alexandre) : Je vais prendre la première partie de votre question puis après ça je pourrai passer le ballon à mon collègue Rudy, qui est vraiment spécialisé, justement, dans toutes les questions de volontariat, bénévolat.

Premièrement, bien, tu sais, je pense que c'est tout simplement l'ouverture à l'autre aussi. Au niveau des régions du Québec, chacune des régions du Québec est différente. On a la chance d'avoir une province qui est vraiment grande, qui est étendue et qui a des... On est chanceux d'avoir aussi les ressources dont on dispose pour être capables aussi d'envisager de pouvoir découvrir ce qui se fait.

C'est très québécois aussi comme façon de faire, là, on se dit tout le temps : On va aller voir ce que les autres font avant de regarder qu'est-ce qui se fait chez nous. Puis souvent, chez nous, il y a des choses extraordinaires aussi qui se font avec d'autres partenaires. Nous, on l'a vécu quand on a mis sur pied la table des partenaires du Réseau des carrefours

jeunesse-emploi du Québec. Ça a fait en sorte qu'il y a plusieurs possibilités qui se sont générées à travers, justement, le Québec, et ça nous a fait encore plus prendre conscience à quel point, au Québec, on avait des gens innovants puis on a des gens compétents aussi. Donc, pourquoi ne pas justement profiter de ce qui se fait au Québec puis étendre ça, justement, aussi au Canada, dans les autres provinces du Québec? Nous, on est en lien quelquefois aussi avec les gens au Nouveau-Brunswick. Je pense qu'il y a tout l'espace francophone aussi qu'on peut facilement habiter.

Ensuite, là, je vois encore plus loin que juste les provinces puis le Québec, mais c'est clair qu'il y a des opportunités qui sont vraiment là pour être saisies. Et, bon, vous l'avez dit tout à l'heure, nous, les carrefours jeunesse-emploi, le réseau, on essaie le plus possible d'être proactifs dans nos interventions, et puis je pense que c'est ce qui fait aussi que, dans les régions, les CJE sont considérés comme un partenaire incontournable au niveau de la jeunesse, de tout ce qui fait en matière de jeunesse. Donc, voilà.

Puis, peut-être pour conclure sur le volet volontariat, bénévolat, je vais peut-être laisser Rudy compléter, qui, lui, pourra vous expliquer comment, justement, ça pourrait être fait.

Le Président (M. Merlini) : Vous disposez de 45 secondes.

M. Soulières (Alexandre) : Oh! je m'excuse.

M. Humbert (Rudy) : Donc, pour l'effet multiplicateur que peut avoir ce projet de loi là sur ce qu'on fait en bénévolat, volontariat, nous, depuis le 1er avril, c'est déjà plus de 200 projets et 3 000 jeunes qui ont participé à ces projets-là, qui, pour l'instant, sont très implantés localement. Donc, c'est vraiment transformer le milieu de vie des jeunes et ça se fait très bien.

Il y a des retombées, qui sont positives pour la communauté et pour les jeunes, qu'on note déjà. Et là cette loi-là permettra d'ouvrir le champ des possibles, pour citer Alexandre, et permettre à des jeunes une expérience de mobilité pour multiplier les occasions d'engagement pour les jeunes, que des jeunes de Montréal aillent rencontrer des jeunes des régions et inversement, et qu'on puisse avoir cet échange-là, puisque la mobilité, c'est un facteur de multiplication des retombées positives d'un projet d'engagement citoyen, soit sur le développement de l'autonomie, de la cohésion sociale, du développement du capital social du jeune. Donc, pour le projet en lui-même, et peut-être qu'on va ouvrir la question plus tard, mais ce projet de loi là aussi pourrait être l'occasion de discuter du statut juridique du volontariat. Voilà.

Le Président (M. Merlini) : Merci beaucoup, M. Humbert, pour la réponse à cette question de Mme la députée de Richmond. Maintenant, M. le député de Verchères, la parole est à vous pour votre bloc d'échange de neuf minutes. À vous la parole.

M. Bergeron : Merci beaucoup. Je vais commencer par remercier notre collègue de Richmond de son intervention concernant Katimavik. Je comprends qu'on a tenté de répondre à mes inquiétudes, mais je dois dire que je ne suis pas complètement rassuré parce qu'on reconnaît d'emblée qu'il y a une baisse de financement, un arrêt de financement même. Alors, je vois difficilement qu'on prenne les moyens des offices jeunesse pour permettre aux jeunes de découvrir le monde, pour se substituer à un organisme fédéral ou un organisme financé par le fédéral qui a réduit ses contributions de telle sorte de permettre justement cette mobilité de la jeunesse à l'intérieur des frontières du Canada. Alors, moi, j'aurais tendance à dire : Bien, que le gouvernement fédéral fasse son bout de chemin là-dessus, puis nous, on fera notre bout de chemin pour permettre aux jeunes de mieux connaître le Québec. Quoi qu'il en soit, on ne fera pas le débat là-dessus aujourd'hui. On aura certainement l'occasion de le refaire à un autre moment donné.

Je veux vous remercier de votre contribution, de votre participation. Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi est un réseau absolument formidable. Il s'en est fallu de peu qu'on le perde il y a de cela quelques mois. Fort heureusement, on s'est ressaisi puis on a permis au réseau de poursuivre son travail. Puis, vraiment, des petites histoires comme celles que vous nous avez racontées, là, il y en a des centaines et des centaines, de jeunes qui ont réussi à trouver leur voie grâce au réseau, grâce aux carrefours jeunesse-emploi. Alors, merci infiniment.

Vous avez donné quelques exemples, dont un que je connais très bien, celui de Vocation en art!, par le carrefour jeunesse Marguerite-D'Youville, mais vous avez parlé d'Eldorado, vous avez parlé également de Segunda Suerte, El Paso, Fabrik à Déclick et le projet dans lequel a été impliquée Meagan. Corrigez-moi si je me trompe, mais, dans tous ces cas-là, est-ce qu'il y avait une participation importante ou non de la part des offices?

M. Soulières (Alexandre) : Oui. Bien, écoutez, de façon précise, là, je ne pourrais pas vous dire, mais, effectivement, dans chacun de ces projets-là, les offices étaient impliqués d'une quelconque façon, que ce soit en amont, au niveau, par exemple, des frais de voyage, les billets d'avion, au niveau également des assurances. LOJIQ, c'est souvent eux qui fournissent les assurances dans le cadre de ces programmes d'insertion là. Mais sans aucun doute que l'ensemble de ces projets-là n'aurait pas pu être fait si les offices n'avaient pas été là pour accompagner les carrefours dans ces projets-là.

Puis ce qui est intéressant également, c'est qu'il y a une part, également, d'autofinancement dans ces projets-là. Donc, les jeunes, par exemple, si un projet coûte, je ne le sais pas, moi, 10 000 \$ au total à faire, disons qu'il peut y avoir une contribution de 7 000 \$ de LOJIQ, par exemple, et, le 3 000 \$ qui reste, bien là, à ce moment-là, c'est les jeunes qui vont aller faire un souper spaghetti. Ils vont aller chercher des commanditaires dans leur milieu. Ils vont être capables d'aller chercher, par exemple, des commanditaires de services. Donc, ça développe également l'autonomie puis ça éveille également l'entrepreneuriat chez les jeunes. Et ça leur fait prendre conscience également... Il y a toute une préparation en amont des séjours qui sont faits.

Et puis ce qui est important également, c'est de gérer le retour, parce que les jeunes reviennent tellement transformés de ces expériences-là que c'est important que les intervenants s'occupent bien des jeunes, parce que souvent ils vont se réaliser là-bas dans... D'une part, ils vont se réaliser, puis, d'autre part, ils vont réaliser que les choix de vie qu'ils ont faits étaient malheureusement malheureux, et puis là, bien là, ils sont prêts à se prendre en main. Puis c'est ce qui fait en sorte que c'était un des programmes qui avaient le plus haut taux de succès et de maintien en activité après. On a vu également, dans le mémoire... c'est autour de 85 % à 88 % des jeunes qui, huit ans après, étaient toujours en activité. Donc, c'est quand même assez incroyable comme effet.

M. Bergeron : Donc, on comprend que, déjà, LOJIQ était impliqué dans tous ces programmes, tous ces projets à l'étranger. En quoi est-ce que cette fusion va rendre les choses plus faciles ou moins faciles pour la réalisation de ces projets? De la façon dont je vois ça, à première vue, ça devrait ne rien changer du tout.

• (16 h 20) •

M. Soulières (Alexandre) : Bien, écoutez, je pense que vous m'enlevez pas mal les mots de la bouche. Je ne veux pas non plus me faire le porte-parole de LOJIQ, là, mais la façon que la structure de LOJIQ est établie, en étant par secteur d'activité, fait en sorte que justement c'est facile pour un promoteur de projet d'être capable de s'y retrouver, là, dans les différents programmes qui sont échangés. Puis je sais qu'également LOJIQ offre un soutien très important justement au niveau des développeurs de projet, qu'ils sont là pour les accompagner dans les différentes démarches puis proposer également différents moyens. Et je sais d'ailleurs qu'il y a eu des partenariats qui ont été développés avec la plateforme Ulule pour aller chercher du sociofinancement. Donc, ça, c'est sûr que c'est des éléments qui ne seraient pas possibles si les offices n'étaient pas là.

M. Bergeron : O.K. Donc, je comprends que la fusion des offices comme telle, ce n'est pas nécessairement un plus, ça risque même de vous compliquer un peu la vie, mais que le volet mission à l'intérieur du Québec, ça, ça vous plaît beaucoup parce que ça vous permet peut-être d'améliorer les interactions entre les différents carrefours jeunesse-emploi.

M. Soulières (Alexandre) : Bien, je veux juste revenir... Je n'ai pas dit que c'était pour nous compliquer la vie, au contraire, c'est que la façon que LOJIQ est structuré, c'est déjà fait en sorte que c'est très facile pour un promoteur de projet de s'y retrouver. Donc, c'est certain qu'en fusionnant les différents offices ça va être encore plus facile de s'y retrouver. Ça, c'est certain, oui.

M. Bergeron : C'est bon. O.K. Puis, quant à l'aspect... Je comprends que, quant au soutien pour aller à l'étranger, ça, ça va? Jusqu'à présent, ça va?

M. Soulières (Alexandre) : Oui.

M. Bergeron : Mais le plus qu'on retrouve dans ce projet de loi là, c'est cette idée des voyages ou des missions à l'intérieur du Québec qui vous permettraient peut-être de mieux réseauter entre carrefours jeunesse-emploi.

M. Soulières (Alexandre) : Tout à fait, tout à fait. Bien, d'une part entre carrefours jeunesse-emploi, mais surtout avec les autres jeunes. Par exemple, chaque jeune a des... Qu'un jeune soit, disons, sur l'île de Montréal ou aux Îles-de-la-Madeleine, bien, chacun a des réalités qui sont complètement différentes. Eh bien, de se nourrir, justement, chacun, de ces réalités-là, selon nous, peut avoir un impact intéressant au niveau de l'ouverture puis, justement, aussi du vivre-ensemble.

M. Bergeron : Je ne reviendrai pas sur la recommandation 9. Mme la ministre a posé une question pertinente, puis la réponse l'était tout autant. Je vais revenir par contre sur la recommandation 8. Il y a quelque chose d'intéressant dans l'idée de définir un statut juridique pour les volontaires. Vous savez qu'on est encore à discuter, comme société, du statut de travailleur autonome, et là vous ouvrez un autre chantier qui est celui de définir le statut juridique pour les volontaires, notamment en ce qui a trait aux couvertures : maladie, accident de travail, imposition des allocations, calcul des prestations sociales, etc. À partir du moment où justement c'est du volontariat, comment on peut... Et puis là ce n'est pas un piège, là, c'est vraiment parce que je cherche à comprendre, là. Comment est-ce qu'on peut s'organiser... Comment est-ce qu'on peut organiser le financement de ces prestations qui pourraient éventuellement être versées aux volontaires advenant une blessure dans le cadre de leur stage, et ainsi de suite?

Le Président (M. Merlini) : En 30 secondes, M. Soulières.

M. Soulières (Alexandre) : Oh! oui, je vais demander à mon collègue d'être plus concis.

M. Humbert (Rudy) : Effectivement, on est déjà, en fait, confrontés à cette problématique-là parce qu'avec un an de projets pilotes plus les projets depuis le mois d'avril on a déjà des volontaires qui sont sur le terrain. Étant ni bénévoles ni salariés, ils ne sont pas couverts par les lois sur les normes du travail, les arrêts maladie ou ce genre de choses et ils perçoivent une allocation. L'allocation n'étant pas un salaire, il y a encore des difficultés à savoir si celle-ci doit être imposable, si celle-ci doit être calculée dans le calcul de leurs prestations sociales, etc. Il y a encore énormément de défis qu'on fait face déjà au quotidien. C'est pourquoi on préconisait d'ouvrir pleinement cette question-là, que l'ensemble de ces défis-là soient réglés parce que c'est déjà une situation à laquelle on fait face, puis les problématiques arrivent...

Le Président (M. Merlini) : Merci beaucoup, M. Humbert, pour la réponse brève à cette question. Maintenant, je me tourne vers le député de Deux-Montagnes pour son bloc d'échange de six minutes. À vous la parole.

M. Charette : Merci, M. le Président. Je disais d'entrée de jeu, tout à l'heure, que j'avais énormément de respect pour le réseau que vous représentez. On a tous dans nos circonscriptions, effectivement, des carrefours jeunesse-emploi. On est tous, à différents niveaux, partenaires de ces carrefours. Dans mon cas, je suis administrateur du mien depuis plusieurs années déjà, travaillé au développement de d'autres, à la création de certains aussi dans la région des Laurentides. Bref, un partenaire précieux pour tous les députés que nous sommes, très, très certainement.

Je connaissais moins, par contre, le volet ou l'implication qu'avaient le réseau ou les carrefours individuellement par rapport aux séjours à l'international. J'avais des échos par rapport à mon propre carrefour, mais je ne pouvais pas imaginer à quel point vous étiez imbriqués dans ces structures-là.

J'entendais les questions et les réponses, là, fournies précédemment. C'est un bel éclairage, mais en même temps quel est le support que vous offrez à ces jeunes désireux de vivre l'expérience? Est-ce que c'est vous, dans un premier temps, qui leur soumettez la possibilité ou il y a des jeunes qui viennent vers vous instinctivement et vous disent : Est-ce que vous pourriez m'aider à parcourir les différentes étapes, là, pour bénéficier de telle ou telle initiative?

M. Soulières (Alexandre) : Je vous dirais que c'est vraiment un complément de ce que vous dites. Donc, ça peut être des... À un certain moment donné, ce sont des jeunes qui sont déjà en train de faire un parcours au carrefour jeunesse-emploi, puis il va y avoir un projet qui va démarrer, et l'intervenant du jeune va dire : Ah bien! Peut-être que, pour toi, ce serait intéressant, cette mission-là, parce que ça va t'aider justement à développer ta confiance en toi et puis ton «empowerment». Et, dans le fond, souvent, également, ça dépend aussi du volet qui est choisi pour le projet. Ça peut être un projet soit de réinsertion socioprofessionnelle après, ça peut être un projet de retour aux études, ça peut être un projet entrepreneurial. Donc, c'est vraiment en fonction, également, du projet.

Il y a beaucoup de bouche-à-oreille aussi qui se fait avec les jeunes eux-mêmes, un jeune qui va arriver, qui va dire : Ah bien, moi, j'ai fait tel projet au carrefour, ça a vraiment été emballant, ça a changé ma vie, ça a changé mes perspectives. Eh bien, à ce moment-là, on va l'aiguiller vers le bon projet qui va correspondre à ses besoins. On est vraiment dans une approche de... On s'adapte aux jeunes. Donc, si le jeune a besoin d'un soutien qui est particulier, on va lui offrir. Si on n'est pas en mesure de lui offrir ce soutien-là, on va le référer vers un de nos partenaires. Parce qu'on ne prétend pas être bons dans tout. On travaille en complémentarité avec tout le monde sur le milieu, et, dans le fond, c'est ce qui fait en sorte aussi que les jeunes sont vraiment pris en charge du début jusqu'à la fin.

M. Charette : C'est gentil. Merci. Et, à l'inverse, est-ce que le réseau, que ce soit LOJIQ ou les différents offices, vous communique de façon aussi régulière que ce soient les dates butoirs pour telle ou telle... Est-ce que vous êtes parmi leurs destinataires?

M. Soulières (Alexandre) : Ah! oui, oui, vraiment. On a vraiment un bon soutien de la part de LOJIQ. À chaque fois qu'il y a des appels de projets, on est mis dans le pool. À chaque fois qu'on organise des événements, les gens de LOJIQ, on les invite, ils répondent présents. Il y a également... Dans le cadre de notre congrès annuel de formation, les gens de LOJIQ viennent donner une formation aussi au niveau des intervenants. Il y a beaucoup d'échanges d'information qui se font. Vraiment, en tout cas, je pense qu'on peut dire qu'on a, les deux, avec les années, bâti un partenariat qui est solide puis qui surtout est dans l'intérêt des jeunes, parce que tout le monde, bien, on veut que ça fonctionne puis on veut que ça donne des meilleurs résultats possible pour les jeunes. Donc, oui, effectivement, à ce niveau-là puis autant... Même quand on a eu des difficultés, on a été capables réciproquement de les adresser ensemble, puis de trouver des solutions ensemble, puis justement d'être capables de transformer ces obstacles-là en opportunités pour le développement des jeunes aussi. Donc, ça, vraiment, c'est un... On est privilégiés d'avoir des partenaires comme...

Le Président (M. Merlini) : Dernière minute, M. le député de Deux-Montagnes.

M. Charette : Oui, rapidement. J'ignore si la question vous a déjà été posée. Si oui, malheureusement, elle m'a échappé. Est-ce que vous avez pu comptabiliser le nombre de jeunes issus des réseaux du carrefour qui, bon an, mal an, bénéficient d'une expérience à travers le réseau qui nous concerne aujourd'hui?

• (16 h 30) •

M. Soulières (Alexandre) : Malheureusement, les données sont... Il y a eu, je dirais, un arrêt momentané des séjours à l'étranger depuis 2014. Donc là, on n'est pas en mesure en ce moment de donner des chiffres précisément. Il y a certains projets pilotes qui ont été réalisés dans trois ou quatre carrefours jeunesse-emploi pour être capables, après ça, de voir quelle façon ça peut s'articuler à nouveau. Chose certaine, c'est important que ce genre de programme de mobilité là continue d'exister. Ça donne vraiment des résultats incroyables. Et puis, en ce sens-là, bien, c'est pour ça qu'on va travailler en collaboration aussi avec les offices pour trouver les meilleures solutions possible.

Mais là, pour le moment, on a les chiffres au niveau du volontariat, bénévolat. Rudy mentionnait tout à l'heure que c'était autour de 3 000 jeunes, seulement depuis le mois de janvier, qui avaient été rejoints. Donc, c'est en développement. On est très heureux du développement et comment ça se passe. On apprend aussi. C'est quelque chose de très nouveau, le volontariat, au Québec. Nos collègues français, eux, sont très avancés, mais nous, on développe ces programmes-là, ces projets-là. Donc, c'est pour cette raison qu'on est encore dans la courbe d'apprentissage, comme on dit, mais on a un

soutien très important aussi de LOJIQ. On travaille vraiment en collaboration, et puis c'est important de continuer de travailler dans cette voie-là.

Le Président (M. Merlini) : M. Alexandre Soulières, M. Rudy Humbert, représentant le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec, merci de votre collaboration à nos travaux. Merci à toutes et à tous de votre présence.

La Commission des institutions ajourne ses travaux, donc, au mardi 17 octobre, où elle entreprendra un autre mandat. Bonne fin d'après-midi.

(Fin de la séance à 16 h 31)